# GUIDE AIDES AU LOGEMENT

Propriétaires, bailleurs, locataires, quelle que soit votre situation, ce guide est fait pour vous !

Vous y trouverez toutes les aides afin de vous permettre de vivre dans un logement décent, adapté à votre situation financière et familiale tout en réduisant les coûts énergétiques.

## DES PERMANENCES LOCALES :

**CCAS**
10 avenue du Bois de la Barthe
31820 PIBRAC

Lundi et mardi : 13h30 à 18h00
Jeudi : 8h30 à 12h00

Tel. : 05 62 13 93 93
E-mail : ccas@mairie-pibrac.fr
www.ville-pibrac.fr

**MAISON DÉPARTEMENTALE DE PROXIMITÉ**
16 rue Principale
31820 PIBRAC

Mardi : 9h00 à 12h30
Mercredi et jeudi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Sns RDV.

Tel. : 05 34 57 34 86
E-mail : proximite.pibrac@cd31.fr
www.haute-garonne.fr

**MAISON DES SOLIDARITÉS DE COLOMIERS**
4, allée du Plantaurel
Résidence Les Cigales
31770 COLOMIERS

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Tel. : 05 61 16 82 00
E-mail : mds.colomiers@cd31.fr
www.haute-garonne.fr

**CAF**
7 Place Joseph Verseille
31770 COLOMIERS

Lundi, mardi, jeudi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Tel. : 09 69 37 32 30
www.caf.fr

# AIDES

## LOGEMENT SOCIAL

### DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN LIGNE

**POUR QUI ?**

- Locataire de nationalité française ou être admis à séjourner régulièrement en France (sous condition de revenus et de logement).

**COMMENT ?**

La demande peut se faire en ligne ou au format papier.
Pour chaque logement libéré, il y a trois candidats proposés.
Il est par ailleurs possible, sous certaines conditions, de faire une demande de priorisation de logement social, au titre du Droit au logement opposable (DALO), ou au titre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
**Un dossier unique pour tout le département.**

www.demandelogement31.fr

## DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES

La CAF verse des aides au logement, sous condition de ressources, aux locataires, aux résidents en établissement, et aux accédants à la propriété ayant un prêt conventionné ou un prêt d'accession sociale.

**POUR QUI ?**

- Locataires, aux résidents en établissement, et aux accédants à la propriété.

**COMMENT ?**

Démarches auprès de la CAF.

www.caf.fr

## AIDES POUR LE DÉPÔT DE GARANTIE

### GARANTIE VISALE

Action Logement se porte garant gratuitement pour couvrir loyers impayés et dégradations locatives.
Cumulable avec L'Avance Loca-Pass.

**POUR QUI ?**

- Locataires : entre 18 et 30 ans ou salariés de + de 30 ans (soumis à conditions).
- Bailleurs afin de sécuriser vos revenus locatifs en cas d'impayés ou de dégradations.

**COMMENT ?**

Rendez-vous sur la plateforme www.visale.fr afin de tester votre éligibilité et ensuite de remplir votre demande visale en ligne.

www.actionlogement.fr/la-garantie-visale

### L'AVANCE LOCA-PASS

C'est un prêt (sans intérêts, ni frais de dossier) pour aider le futur locataire (sous condition relative du logement) à verser le dépôt de garantie au moment de la signature du bail.

**POUR QUI ?**

- Être salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole quel que soit l'âge.
- Ou avoir moins de 30 ans et être en formation professionnelle ou en recherche d'emploi.
- Ou être étudiant salarié (pouvoir justifier).

Montant maximum : 1 200€

**COMMENT ?**

Rendez-vous sur la plateforme www.visale.fr afin de tester votre éligibilité et ensuite de remplir votre demande visale en ligne.

www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass

### FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

**POUR QUI ?**

- Propriétaire.
- Locataire.
- Personnes de nationalités étrangères.
- Étudiants.
- Colocataires.
- Gens du voyage.

Selon les revenus du ménage en fonction des plafonds calculés sur la base du seuil de pauvreté fixé par l'INSEE.

**COMMENT ?**

Auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

www.haute-garonne.fr/aide/fonds-de-solidarite-logement-fsl

# GUIDE AIDES AU LOGEMENT

## INFOS PRATIQUES

| | |
|---|---|
| FRANCE RÉNOV' | |
| TOULOUSE MÉTROPOLE RÉNOV' | |
| CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE | |
| CAF DE LA HAUTE-GARONNE | |
| INFO LOGEMENT INDIGNE 0806 706 806 | |

**VILLE DE PIBRAC**
1 Esplanade Sainte-Germaine 31820 PIBRAC

Horaires :
Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Jeudi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30

Tel. : 05 62 13 48 10
E-mail : mairie@mairie-pibrac.fr

Conception : Ville de Pibrac - Illustrations : Freepik - 2024

# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## UN GUICHET UNIQUE

PROPRIÉTAIRE BAILLEURS ET OCCUPANTS

### TOULOUSE MÉTROPOLE RÉNOV'

Toulouse Métropole a mis en place un guichet unique vous permettant de vous renseigner sur les primes auxquelles vous pouvez prétendre que ce soit des primes nationales comme régionales. Accueille le guichet Rénov' Occitanie.

renov.toulouse-metropole.fr

### QUELLE PRIME ?

- **Ma Prime Rénov'**

Prime financière pour améliorer le confort et perfomance énergétique de votre logement.

- **Aide Chauffage**

Remplacement de chaudières polluantes par des systèmes plus performants.

- **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)**

Dispositif qui oblige les entreprises qui vendent de l'énergie (gaz, fioul, électricité…) à proposer des aides financières aux particuliers.

- **Prêts bonifiés**

Des aides pour financer la rénovation énergétique sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts.

- **Ma Prime Eco - Rénov et Ma Prime Solaire**

Une aide financière pour inciter les propriétaires à faire des travaux de rénovation énergétiques et soutenir l'artisanat local et le secteur du bâtiment.

## DES ESPACES D'INFORMATION POUR VOUS CONSEILLER

**MAISON DE L'ÉNERGIE**
1 allée Jacques Chaban-Delmas
31500 TOULOUSE
05 34 24 59 59
renov.toulouse-metropole.fr

**PERMANENCE TOULOUSE MÉTROPOLE RÉNOV'**
Maison des Citoyens
16 rue Principale
31820 PIBRAC
05 34 57 34 86

**ESPACE CONSEIL ENERGIE HABITAT**
Direction de la Transition Ecologique
1 boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE CEDEX 9
aidechauffage@cd31.fr
www.haute-garonne.fr

## DISPOSITIF SPÉCIFIQUE

PROPRIÉTAIRE BAILLEURS

### LOC' AVANTAGES

Ce dispositif de l'ANAH permet aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'une réduction d'impôt en louant leur bien à des ménages modestes sous condition de ressourceset à un loyer inférieur au marché.

monprojet.anah.gouv.fr

# LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

## UNE AIDE AUX TRAVAUX

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

### MA PRIME LOGEMENT DÉCENT

Une aide financière accordée aux propriétaires occupants et bailleurs pour des travaux de rénovation quand un risque avéré pour la santé et la sécurité est reconnu, dans un logement construit il y a plus de 15 ans.

- Sans condition de ressources.
- Après audit énergétique.
- Travaux supervisés par un AMO agréé par l'ANAH.

france-renov.gouv.fr

## DES PLATEFORMES POUR INFORMER

**Info Logement Indigne**

0806 706 806
www.ecologie.gouv.fr/pole-national-lutte-contre-lhabitat-indigne

**Histologue**

Signalez votre logement sur histologe.beta.gouv.fr

# ADAPTATION DU LOGEMENT

## DISPOSITIF UNIQUE SÉNIOR ET HANDICAP

### MA PRIME ADAPT'

Pour des travaux d'aménagement et d'adaptation : installation d'une douche, d'un WC surélevé, d'un monte-escalier, d'un ascenseur privatif, de volets électriques, de rampes d'accès, d'accès lumineux, de téléalarme,etc.

**POUR QUI ?**

- Avoir plus de 70 ans.
- Ou avoir entre 60 et 69 ans, sous condition de perte d'autonomie (GIR 1 et 4 de la grille AGGIR).
- Ou être en situation de handicap.

Cette aide est cumulable avec l'APA, la PCH et MaPrimeRénov.

**COMMENT ?**
Démarches auprès de France Rénov'.

0 808 800 700
france-renov.gouv.fr

## DES AIDES SPÉCIFIQUES SÉNIORS

### CAISSE DE RETRAITE

- Installation d'un monte escalier, remplacement d'une baignoire par une douche, etc.
- Rénovation énergétique.
- Aménagements du quotidien (chemins lumineux…).

NB : seul le logement principal est concerné.

**POUR QUI ?**

- Être propriétaire ou locataire (avec accord du propriétaire pour effectuer les travaux),

+ être retraité et dépendre du régime général de la sécurité sociale comme régime principal,
+ être autonome (GIR 5 et 6) et ne pas percevoir une des prestations suivantes : APA, PCH , MPT.

**COMMENT ?**
Démarches auprès de la caisse régionale de retraite du lieu de résidence principal.

www.carsat-mp.fr

## UN ORGANISME POUR VOUS ACCOMPAGNER

**MAISON DÉPARTEMENTALE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES**
10 place Alfonse Jourdain
31000 TOULOUSE

L'accueil du public : mardi et jeudi de 8h15 à 12h00
L'accueil téléphonique :
Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi de 8h00 à 17h00
Mardi de 8h00 à 12h00

Tel. : 0 800 31 01 31 (numéro vert)
E-mail : mdph@cd31.fr
www.haute-garonne.fr